17

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE

البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بسويسرا

Déclaration de la Délégation algérienne

Dix-huitième session du groupe de travail sur l'Examen Périodique Universel

EPU du Royaume du Cambodge

28/01/2014

HASSANI

M. le Président ;

Permettez-moi tout d'abord de souhaiter une chaleureuse bienvenue à la délégation du Royaume du Cambodge présente parmi nous aujourd'hui dans le cadre de la présentation de son rapport national.

L'Algérie constate avec satisfaction que le Royaume du Cambodge, qui a accepté entièrement les recommandations formulées par le Conseil des Droits de l'Homme lors du premier examen en 2009, a réalisé des progrès dans leur mise en œuvre. En effet, un nombre d'instruments internationaux sont actuellement en phase d'examen en vue d'une éventuelle adhésion, d'autres ont été toutefois ratifiés, parmi lesquels nous citons entre autres, le protocole facultatif à la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en octobre 2010, ainsi que la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, en juin 2013.

L'Algérie salue les avancées enregistrées en matière de promotion des droits des personnes handicapées, notamment l'adoption des textes et politiques visant à favoriser ces personnes.

Ma délégation souhaite que le Royaume du Cambodge poursuive ses efforts de consolidation, de protection et de promotion des droits de l'homme, et lui recommande :

- La constitution d'une structure indépendante chargée des droits de l'homme conformément aux principes de Paris ;
- Le renforcement des mesures visant à lutter contre le travail et l'exploitation des enfants ;
- La poursuite des efforts concernant l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Je vous remercie, Monsieur le Président.